

LES AGENTS TERRITORIAUX SPECIALISES DES ECOLES MATERNELLES - ATSEM - DE LA VILLE D'ISTRES REFUSENT DE NEGOCIER LEUR REGRESSION SOCIALE !

Anciennement dotées d'un des régimes indemnitaires les plus bas de la ville, il a été revalorisé en 2014 puis 2016 lors de négociations avec la collectivité et la CGT pour la reconnaissance de leur profession et l'évolution de leurs missions.

Malheureusement, prétextant la disparition des TAP, la municipalité s'est lancée dans un marchandage inacceptable envers les agents : soit les ATSEM travaillent plus, soit elles subissent une amputation sur leur maigre revenu. Il est à préciser que leur temps de travail est identique au précédent puisque elles effectuent dorénavant les garderies du matin et du soir. La municipalité revient donc sur les accords antérieurs, sans même en avoir informé l'organisation syndicale, ignorant la demande d'entrevue avec la CGT et une délégation d'ATSEM.

Polyvalentes, polyvalentes, dont le métier est conditionné à diplôme et concours d'entrée dans la fonction publique, soumises à double hiérarchie, surnommées les « couteaux suisses des écoles », elles ne sont que très peu reconnues alors que de par leur Statut elles « participent à la communauté éducative ».

Leur métier a évolué au fil des dernières années et leurs conditions de travail se sont dégradées.

BREF RAPPEL DES MISSIONS QUOTIDIENNES DE L'ATSEM D'ISTRES :

Durant le temps scolaire : assiste l'enseignant lors des ateliers, les soins donnés aux enfants, la sieste, les sorties extérieures, l'accueil, la collation du matin, les activités festives de l'école...

Durant le temps méridien et interstitiel : encadre les enfants lors du temps la restauration, les guidant peu à peu vers l'autonomie, la diversité alimentaire. Accompagne les enfants aux bus.

Durant le temps périscolaire : accueille les enfants dans un cadre adapté à leur besoin, assure le lien avec les parents.

Et enfin, durant le temps sans la présence des enfants : assure l'entretien, l'hygiène, la propreté des classes et du matériel scolaire ayant servi aux enfants. Effectue le « grand nettoyage » des classes et locaux affectés en maternelle en fin d'année.



DES JOURNEES PLUS QUE BIEN REMPLIES !

LES ATSEM REVENDIQUENT

AU NIVEAU LOCAL :

- La reconnaissance de leur métier, expérience professionnelle, qualification, pénibilité par une revalorisation de leur régime indemnitaire (et non une amputation ou un maintien de leur RI actuel sous condition de travail supplémentaire prétextant l'annulation des TAP).
- La pérennisation des contrats précaires, en sachant que des départs à la retraite vont avoir lieu prochainement dans le service.
- La non application du jour de carence à partir du 1^{er} janvier 2018 (question bien entendue qui sera également discutée pour l'ensemble des services dans le cadre de la négociation collective).

Alors qu'au niveau national tout le monde s'accorde qu'une évolution de leur statut est nécessaire, que leur passage en catégorie B se revendique, la municipalité n'en tient pas compte !

AU NIVEAU NATIONAL :

- L'affectation d'une ATSEM par classe.
- La clarification des missions des ATSEM.
- Un déroulement de carrière sur la catégorie B.
- La résolution du problème de double hiérarchie (Education nationale – collectivité territoriale).
- Que les collectivités ne suppléent pas à l'Education Nationale qui doit assurer son rôle (remplacement enseignants, AVS).
- La reconnaissance de la pénibilité.
- La titularisation des précaires.
- La mobilisation des moyens financiers nécessaires au bon fonctionnement des collectivités.
- L'augmentation du pouvoir d'achat, qui passe par une revalorisation urgente du point d'indice.
- La non application du jour de carence.
- Le rattrapage des pertes de pouvoir d'achat accumulés depuis 2000, le rétablissement de l'avancement d'échelon à durée minimale, la revalorisation des grilles et la juste reconnaissance des qualifications.
- La défense des missions publiques et des statuts.

« C'EST PAS MOI, C'EST LA FAUTE A LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES !..... »

C'est ce que l'on pourrait traduire en langage familier du discours que nous tient la municipalité à chacune de nos revendications ou réclamations. La Chambre Régionale des Comptes a bon dos. Il y a d'autres préconisations à traiter en priorité avant de s'attaquer à ce personnel assumant avec professionnalisme sa mission de service public. De plus, chacun sait que la CRC est orientée par les politiques dévastatrices du gouvernement, cherchant à asphyxier les collectivités territoriales. Ce gouvernement qui bafoue la démocratie en légiférant par ordonnances ; le service public ne sera pas épargné. Au travers des discours de politique générale, des 8 ordonnances et des préconisations de la Cour des Comptes, ce dernier omet volontairement d'expliquer qu'il a la ferme intention **de supprimer les services publics et de les remplacer par des prestataires privés.**

Le second mensonge « par omission » est que **l'argent public, prélevé via l'impôt** ne sera plus distribué à l'ensemble de la population, **mais reversé sous forme de cadeaux aux entreprises**, sans aucun contrôle ni aucune contrepartie.



Je n'y suis pour rien

A ce jour, le maire de la ville d'Istres n'a toujours pas répondu à la nouvelle demande de rencontre qui lui a été adressée avec le préavis de grève.

A CHACUN SA CONCEPTION DU DIALOGUE SOCIAL !

Mobilisons-nous tous ensemble pour préserver notre service public, garant de progrès social et répondant aux besoins de la population !